



Objet : Arbitrage Championnat Senior 2011

Destinataires :

- Arbitres Bretons
- Responsables Arbitrage des clubs Bretons
- Coachs Bretons

Copie à : Fabien Carette (Président de la CNAB)

A Rennes le 27/03/11

Bonjour

Afin de d'accompagner le développement du Baseball en Bretagne, la CRABB a été créée lors de la dernière AG de la Ligue avec pour mission de constituer le corps arbitral Breton, de l'accompagner techniquement et d'aider à l'organisation des championnats et événement sportifs.

Bien que disposant d'un nombre important d'arbitres diplômés (plus de 50 !), la ligue Bretagne ne remplit pas aujourd'hui les conditions nominales d'homologation de ses championnats régionaux (à savoir « Aucune rencontre ne peut être validée si elle n'est pas arbitrée par un arbitre diplômé inscrit au cadre actif du rôle des arbitres de la CNAB » - RGAB). En effet, moins de 50% des matchs de R1 et R2 ont été arbitrés en 2010 par des arbitres diplômés.

Cette dérogation accordée par la CNAB depuis de nombreuses années à la Bretagne, sera la dernière cette année pour la R1. Pour rappel, cette situation pose en réel problème pour la reconnaissance de notre activité Baseball vis à vis des autres sports (et donc collectivités), amène des questions sur les aspects sécurités des joueurs et est bloquant pour acquérir des droits sportifs nationaux (participation à la Nationale 2).

La CRABB se fixe donc l'objectif d'ici 3 ans de présenter un championnat régional conforme aux règlements nationaux (RGES) en terme d'arbitrage et d'accompagner les arbitres souhaitant évoluer dans leur passion. Le recensement des arbitres a été réalisé et 12 personnes ont été formées et diplômées au cours de l'hiver par notre nouvel instructeur Franck Benasseur (arbitre Elite).

Pour cette première année, la CRAB s'engage à accompagner les clubs et arbitres et à:

- Former les nouveaux arbitres, les suivre et remettre à niveau (1 journée – 2 Juillet à La Guerche à confirmer) les arbitres déjà diplômés,
- Renforcer la sécurité lors des rencontres,
- Suivre l'assignation des arbitres pour les championnats R1 et R2 afin d'atteindre :
 - o **En Régional 1 : 70% des matchs arbitrés régulièrement (2012 → 100%)**
 - o **En Régional 2 : 50% des matchs arbitrés régulièrement (2012 → 70%)**
 - o Les matchs arbitrés hors règlement devront être approuvés par la CNAB sous peine de demande de non validation de la rencontre auprès la Commission Sportive Baseball.

Commission Régionale Baseball Bretagne
crab@bzbaseball.com

- Par délégation de la CNAB, organiser l'arbitrage de la finale de France Minimes à La Guerche les 2 & 3 Juillet.

Avec son interaction avec les clubs, voici les actions qu'elle met en place cette saison :

- Identifier des **référénts arbitrage** dans chaque club pour l'assignation des arbitres, détection des futurs arbitres et communication.
- Identifier les **arbitres référénts** de chaque équipe engagée en championnat R1 et R2 (voir définition d'arbitre Référént en Annexe). (L'engagement d'une équipe en championnat 2012 demandera de présenter un nombre suffisant d'arbitres référénts).
- Informer sur l'état des **Rôles des arbitres Bretons**, ie la liste des arbitres autorisés à officier (= arbitre Actif) ou réserve (cf définition en Annexe). (La base de données fédérale a été mise à jour et les diplômes apparaissent maintenant dans iClub)
- S'assurer que les points suivants sont réalisés:
 - o **TOUS LES ARBITRES ET JOUEURS SONT LICENCIÉS.**
 - o Assignation des arbitres : **les référénts arbitre club informent la CRAB chaque mardi au plus tard des disponibilités des arbitres et zone de déplacement maximal.**
 - o Les arbitres seront particulièrement attentifs à :
 - L'Administratif d'avant match et les validations ou invalidations des joueurs présents sur la feuille de match: **l'arbitre vérifie les licences et certificats médicaux** (en particulier pour les joueurs surclassés). Il est recommandé de fournir l'iRoster afin de gagner du temps et, dans ce cas uniquement, les certificats de sur-classement peuvent être vérifiés. ([Note détaillée](#))
 - Faire en sorte que seul les Managers, Coachs ou Assistants Coachs dialoguent ou interviennent, quand les règles le leur permettent, auprès des arbitres.
 - Faire que les joueurs se respectent entre eux mais aussi tous les officiels
 - Les Interférences et Obstructions qui seraient de natures dangereuses pour l'intégrité physique des joueurs ([Note](#))
 - Le nombre de visites au monticule
 - o Les arbitres signent les feuilles de matchs.
 - o Les arbitres débriefent la CRAB du nombre de matchs arbitrés. Il est souhaitable qu'ils débriefent techniquement avec la CRAB (Franck Benasseur) afin de capitaliser et consolider leur expérience.
- Fournir un compte rendu d'activité à la ligue et à la CNAB, de l'état de l'arbitrage en Bretagne et de la réalisation des objectifs de la saison.

Recommandations pour la saison :

- Respecter le code vestimentaire: [NoteCNAB09006_codevestimentaire_20112009.pdf](#)
- Présenter des arbitres expérimentés pour les matchs de R1.
- 2 arbitres pour les matchs de R1.
- Au moins 8 match par arbitre (inclus match de championnat, tournoi et plateau jeune)

Merci de votre engagement. Excellente saison 2011 !

Très sportivement et cordialement

Le Président de la CRABB
François Dulphy

Ligue de Bretagne Baseball & Softball
ligue@bzbaseball.com

ANNEXES

Définition Arbitre actif (saison 2011) :

- Personne formée ayant **validée un diplôme** Arbitre Départemental ou supérieur
- Personne **licenciée**
- Personne reconnue par la CRABB (ie référencée dans le listing des arbitres Bretons)
- (Pour les prochaines saisons : personne supervisée par la CRABB ou ayant réalisée une remise à niveau datant de moins de ? années)

Définition Arbitre Réserve (saison 2011) :

- Personne disposant d'un diplôme mais ne répondant pas à tous les critères de l'arbitre actif (non licencié, souhaitant ne plus arbitrer)

Définition Arbitre Référent (saison 2011) :

- Personne licenciée souhaitant arbitrer cette année dans son club ou pour d'autres clubs
- Si cette personne n'est pas diplômée, elle doit informer la CRAB de sa volonté de se former afin de rejoindre le corps arbitral d'ici 2 ans.

Edition d'un iRoster sous iClub:

- Déclarer les équipes engagées en championnat : aller sous « Vos équipes » / « engager une équipe »
- Sélectionner la catégorie et le niveau de jeu. Indiquer le nom de l'équipe (ex : Rennes Régionale Senior 2). Sélectionner « étape suivante », puis « Enregistrer ».
- L'équipe sera créée une fois que la Fédération aura validée la création (en général moins d'une semaine).
- Rendez-vous ensuite dans « Vos équipes » / « édition de la liste des joueurs pour un match », sélectionné une équipe.
- Sélectionner ensuite dans la première colonne de droite les joueurs présents sur le Roster. Sélectionner « imprimer ».

Assignation des arbitres :

- **Les clubs recevant informent la CRAB le Mardi soir au plus tard** des arbitres planifiés pour les rencontres à venir (email de la CRAB).
 - o Si aucun arbitre n'est identifié pour la rencontre à venir par manque de solution du club recevant et visiteur, la CRAB aidera à la recherche d'arbitres. (C'est pourquoi il faut le savoir au moins 4 jours à l'avance)
- La CRAB valide les arbitres et diffuse l'information auprès des référents club, arbitres et coaches.
 - o Si l'arbitre proposé n'est pas dans le cadre Actif, la CRAB donnera sa recommandation

Indemnités d'arbitrage :

- Seuls les arbitres Actifs peuvent demander des indemnités. Celles-ci sont alors réglées par le(s) club(s) avant le début de la rencontre.
 - o utiliser la feuille « [Frais d'arbitrage baseball paiement clubs 2011 _sans formule.xls](#) »
 - o Chaque arbitre dispose d'un No Ordre (code facture disponible sur le site de la FFBS : [Codes factures arbitres 021210.pdf](#)). Demander à la CRAB si besoin.

Commission Régionale Baseball Bretagne
crab@bzhbaseball.com

- S'ils le souhaitent, les arbitres peuvent faire don de leurs indemnités à leur club (déclaration à réaliser auprès du trésorier sur base des feuilles de frais). (cf [Note](#))
- Le montant des indemnités est fonction du niveau de compétition.
 - o **Régionale = 30€ par match**
- Les frais de transport est calculé sur une base de **0,26€ le kilomètre**.
- La demande d'indemnité se réalise avec une note de frais.
- Tous les détails dans «[Note CNAB 10 005_prise en charge arbitrage.pdf](#)».

Autres :

- RGAB = Règlements Généraux Arbitre Baseball : [RG Arbitrage Baseball CD 260211.pdf](#)
- Rôle des arbitres en France : [Role officiel arbitres Baseball 021210.pdf](#)
- Toute la documentation relative à l'arbitrage est consultable sur le site de la FFBS, menu *Documentation*, rubrique *Arbitrage Baseball*.